



Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 15/06/2015

Date de révision:

:

Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Nettoyant DG12
Code du produit : 046202

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TURTLE WAX FRANCE
8 rue Gaspard Monge,
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN - FRANCE
T +33 (0)2 35 73 20 13 - F +33 (0)2 35 72 11 54
ybenchabane@turtlewax.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : TETRASODIUM ETHYLENDIAMINE TETRAACETATE, Diethanolamine, ISOTRIDECANOL ETHOXYLATE (EO 3-5), C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES OF EO, Alkyl polyglycoside
Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Provoque des lésions oculaires graves.

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

humaine et pour l'environnement

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE	(n° CAS) 7320-34-5 (Numéro CE) 230-785-7	1 - 10	Eye Irrit. 2, H319
Diethanolamine	(n° CAS) 111-42-2 (Numéro CE) 203-868-0 (Numéro index) 603-071-00-1	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Alkyl polyglycoside	(n° CAS) 68515-73-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	1 - 10	Eye Dam. 1, H318
ISOTRIDECANOL ETHOXYLATE (EO 3-5)	(n° CAS) 24938-91-8	1 - 10	Eye Dam. 1, H318
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2	1 - 10	Non classé
TETRASODIUM ETHYLENDIAMINE TETRAACETATE	(n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES OF EO	(n° CAS) 68439-46-3	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
2-aminoethanol	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
METHOXY-2-PROPANOL	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	0.1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
TRISODIUM NITILOTRIACETATE	(n° CAS) 5064-31-3 (Numéro CE) 225-768-6 (Numéro index) 607-620-00-6 (N° REACH) 01-2119519239-36	0.1 - 1	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
sodium hydroxide	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6	< 0.1	Skin Corr. 1A, H314
Pyrrithione Zinc	(n° CAS) 13463-41-7	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
2-methylisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2682-20-4	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
(L) HEXYL CINNAMAL	(n° CAS) 101-86-0 (Numéro CE) 202-983-3	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
(L) LIMONENE	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
METHOXYPROPANOL	(n° CAS) 1589-47-5 (Numéro CE) 216-455-5 (Numéro index) 603-106-00-0	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3a,4;5;6;7;7a-HEXAHYDRO-4;7-METHANO-1(3)-INDEN-6-YL-ACETATE	(n° CAS) 5413-60-5 (Numéro CE) 226-501-6 (N° REACH) 01-2119934491-39	< 0.1	Aquatic Chronic 3, H412
TETRAHYDROLINALOOL	(n° CAS) 78-69-3 (Numéro CE) 201-133-9 (N° REACH) 01-2119454788-21	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
NEROL	(n° CAS) 106-25-2 (Numéro CE) 203-378-7 (N° REACH) 01-2119983244-33	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315
(L) GERANIOL	(n° CAS) 106-24-1 (Numéro CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
HEXAMETHYLINDANOPYRAN	(n° CAS) 1222-05-5 (Numéro CE) 214-946-9 (Numéro index) 603-212-00-7	< 0.1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315
2-tert-butylcyclohexylacetate	(n° CAS) 88-41-5 (Numéro CE) 201-828-7	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	(n° CAS) 80-54-6 (Numéro CE) 201-289-8	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 2, H411
TRICYCLODECENYL PROPIONATE	(n° CAS) 68912-13-0 (Numéro CE) 272-805-7 (N° REACH) 01-2119969447-21	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
CITRONELLOL	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
4-TERTIARY-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	(n° CAS) 32210-23-4 (Numéro CE) 250-954-9	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
Benzyl Sallcyate	(n° CAS) 118-58-1 (Numéro CE) 204-262-9 (N° REACH) 01-2119969442-31	< 0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
BETA-IONONE	(n° CAS) 14901-07-6 (Numéro CE) 238-969-9 (N° REACH) 01-2119937833-30	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
DIPHENYL ETHER	(n° CAS) 101-84-8 (Numéro CE) 202-981-2 (N° REACH) 01-2119472545-33	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
ISOHEXENYL CYCLOPENTENYL CARBALDEHYDE	(n° CAS) 37677-14-8 (Numéro CE) 253-617-4	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	(n° CAS) 127-51-5 (Numéro CE) 204-846-3	< 0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CYCLAMEN ALDEHYDE	(n° CAS) 103-95-7 (Numéro CE) 203-161-7	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
TERPINEOL ACETATE	(n° CAS) 8007-35-0 (Numéro CE) 232-357-5	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
GAMMA-UNDECALACTONE	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 203-225-4	< 0.1	Aquatic Chronic 3, H412
METHYL IONONE	(n° CAS) 1335-46-2 (Numéro CE) 215-635-0	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-aminoethanol	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	(C >= 5) STOT SE 3, H335
TRISODIUM NITILOTRIACETATE	(n° CAS) 5064-31-3 (Numéro CE) 225-768-6 (Numéro index) 607-620-00-6 (N° REACH) 01-2119519239-36	(C >= 5) Carc. 2, H351
sodium hydroxide	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6	(0.5 <= C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0.5 <= C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 <= C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0.05) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie	: Non connu(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Non applicable.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter le rejet dans l'environnement.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec les yeux. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Lunettes de sécurité. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Éviter le contact avec les yeux.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.
- Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales



- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Bleu(e).
- Odeur : caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 12,2 - 13,5
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Non applicable
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : 1,071 - 1,081
- Solubilité : Aucune donnée disponible
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
- Propriétés comburantes : Liquides comburants Non applicable.

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,358 - 1,36

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-tert-butylcyclohexylacetate (88-41-5)	
DL50 orale	4600 mg/kg de poids corporel
3a;4;5;6;7;7a-HEXAHYDRO-4;7-METHANO-1(3)-INDEN-6-YL-ACETATE (5413-60-5)	
DL50 orale	3000 mg/kg de poids corporel
4-TERTIARY-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (32210-23-4)	
DL50 orale	3370 mg/kg de poids corporel
Benzyl Salicylate (118-58-1)	
DL50 orale	2200 mg/kg de poids corporel
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL (80-54-6)	
DL50 orale	1390 mg/kg de poids corporel
CITRONELLOL (106-22-9)	
DL50 orale	3450 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2650 mg/kg de poids corporel
CYCLAMEN ALDEHYDE (103-95-7)	
DL50 orale	3810 mg/kg de poids corporel
DIPHENYL ETHER (101-84-8)	
DL50 orale	2900 mg/kg de poids corporel
(L) GERANIOL (106-24-1)	
DL50 orale	4200 mg/kg de poids corporel
(L) HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	
DL50 orale	3100 mg/kg de poids corporel
Linalool (78-70-6)	
DL50 orale	2780 mg/kg de poids corporel
NEROL (106-25-2)	
DL50 orale	4500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 12,2 - 13,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 12,2 - 13,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nettoyant DG12

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nettoyant DG12

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Nettoyant DG12

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Nettoyant DG12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360D	Peut nuire au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit